



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des transports

U N I O N E U R O P É N N E

LICENCE N° 0088

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (*)

TRANSPORTS HEIN, SARL

1 QUAI DE LA MOSELLE

L-5405 BECH-KLEINMACHER

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières:

Le présent original de la licence doit être conservé au siège de l'entreprise et ne peut pas être utilisé à bord d'un véhicule pour effectuer des transports.

Gegenwärtiges Original der Lizenz muss in den Geschäftsräumen des Transportunternehmens aufbewahrt werden und darf nicht zur Durchführung von Transporten benutzt werden.

The present licence must be kept at the haulier's premises and must not be used to carry out transports.

La présente licence est valable du **01 janvier 2013** au **31 décembre 2015**

Délivrée à **Luxembourg** le **07 décembre 2012**



Pour le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Guy Staus

Conseiller de direction 1ère classe

(*) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur